RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 03173
Numéro SIREN : 510 543 135
Nom ou dénomination : ABELLA

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2022 sous le numéro de dépôt 90896



2209093101

DATE DEPOT : 08/07/2022

NUMERO DE DEPOT : 2022R090896

N° GESTION : 2009B03173

N° SIREN : 510543135

DENOMINATION : ABELLA

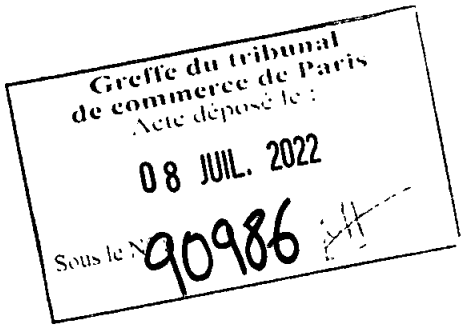
ADRESSE : 33 boulevard Murat 75116 PARIS

DATE ACTE : 29/06/2022

TYPE ACTE : Rapport du commissaire à la transformation

Vincent Redelsperger
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

09B3173



SARL ABELLA

Société à responsabilité limitée
RCS PARIS : S10 S43 13S

33 Boulevard Murat

7S116 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE « ABELLA » SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 13 Juillet 2022

Vincent Redelsperger
Commissaire aux comptes inscrit sur la liste de la Cour d'appel de Versailles
45 Bis rue Jacques Dulud 92200 NEUILLY SUR SEINE France
92200 NEUILLY SUR SEINE France
N° Siret 811 647 817 00222 vincent.redel@yahoo.fr

Code APE 6202A

A l'Associé unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné par décision de l'Associé unique du 22 juin 2022 et en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce d'une part, et des dispositions de l'article L. 224-3 du même code d'autre part, nous avons établi le présent rapport afin :

– de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;

– de vous faire connaitre notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire à la transformation sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse, menée à partir des derniers comptes annuels au 31/12/2021 par l'expert-comptable de la société, est la suivante :

– les comptes au 31 Décembre 2021 portant sur 12 mois d'activité, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité de notre part, font apparaître un chiffre d'affaires de 122.934 € contre 42.425 € pour l'exercice social clos le 31 Décembre 2020 d'une durée de 12 mois. Pour les mêmes périodes, les autres achats et charges externes s'élèvent respectivement à 19.578 € contre 17.951 € et les rémunérations de la gérance charges sociales incluses à 95.122 € contre 50.248 €. Le résultat au 31 Décembre 2021 se traduit par un bénéfice net de 14.378 € contre un bénéfice de 14 € au 31 Décembre 2020 ;

– le total de bilan s'élève à 92.581 € au 31 Décembre 2021. Il ne comprend pas d'actif immobilisé au 31 Décembre 2021 contre 202 € en valeur nette au 31 Décembre 2020. Les actifs circulants se composent principalement de créances clients pour 76.496 €, de disponibilités pour 15.543 €, et d'autres créances pour 542 €.

Au passif, les capitaux propres s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 36.868 € avec un capital social de 1.000 €. Les dettes circulantes représentent 55.713 €. Elles se composent principalement du prêt garanti par l'Etat pour 20.000 €, de dettes fiscales et sociales pour 32.772 €, de dettes fournisseurs pour 1.238 € et d'un compte courant d'associé pour 983 €.

Mission de commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Il n'est stipulé aucun avantage particulier.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Neuilly sur Seine, le 29 Juin 2022



Vincent REDELSPERGER